

AUXILIAIRE AMBULANCIER



Public : Tout candidat satisfaisant aux prérequis

Prérequis :

- Permis B valide hors période probatoire
- Schéma de vaccination pour les professionnels de santé

Durée : 91 heures

Capacité d'accueil : 20 places

Voie d'accès : formation initiale

Conditions d'accès :

- Pas de condition de diplôme

Durée de la formation :

91 heures comprenant l'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

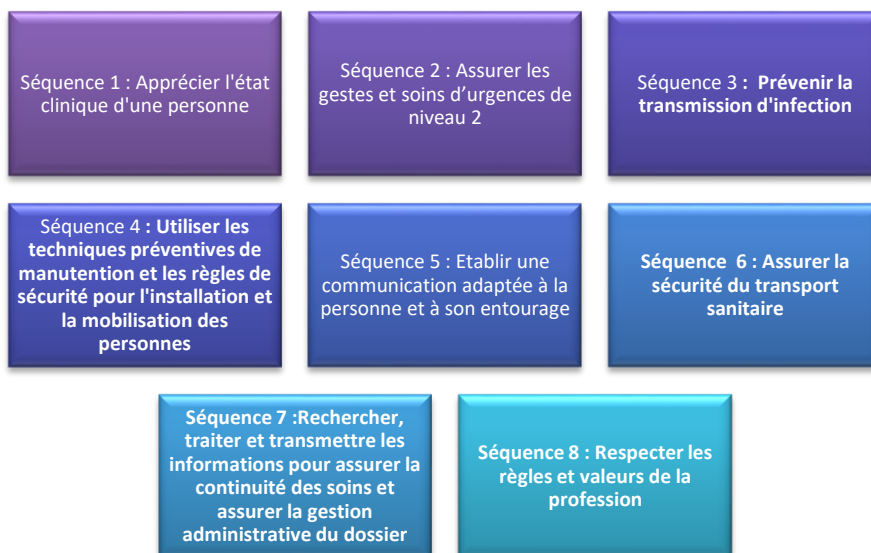
Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable, dans le cadre de son champ de compétences :

- D'apprécier l'état clinique d'une personne,
- D'assurer la conduite du VSL et de l'ambulance selon les règles de sécurité,
- Mettre en œuvre ses compétences en termes de communication, hygiène, manutention, sécurité, gestes et soins d'urgence, et d'assurer les tâches complémentaires dont il est responsable comme la tenue de documents de bord et l'entretien du véhicule.

Organisation de la formation :

La formation menant à l'obtention de l'attestation de formation au métier d'auxiliaire ambulancier s'organise en 8 séquences d'enseignements théoriques et cliniques :



Secteur d'activité :

Auxiliaire ambulancier peut exercer :

- En centre hospitalier
- Au sein d'une société de transport sanitaire

Évolution de carrière :

Ambulancier diplômé d'État, Aide-soignant, auxiliaire de puériculture, assistant de régulation médicale, infirmier, etc.

Lieu de la formation :

CMP - Site Sainte Anne

Contact :

IFA
Centre de formation des personnels de santé
782, avenue de Nonères
40 000 MONT DE MARSAN
Tel : 05.58.05.22.45
ifa@ght40.fr